

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pour diffusion immédiate

Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent

Les grands enjeux de l'année 2009-2010

Rimouski, le 3 septembre 2009 – Les quatre commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent devront relever d'importants défis, au cours de l'année 2009-2010. Outil important de la réussite éducative, la persévérance scolaire demeure au cœur des préoccupations et guidera les actions des commissions scolaires et de leurs établissements. Parmi les enjeux majeurs de la prochaine année, on retrouve aussi les conventions de gestion à établir, la nomination d'un Protecteur de l'élève, l'avenir des petites écoles, le plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique et les services aux entreprises.

La persévérance scolaire

Le président du Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent, monsieur Raymond Tudeau, rappelle que la persévérance, la réussite, la qualification et la diplomation sont des défis de taille, actuellement et pour le futur. « Trop de jeunes quittent prématurément les études. L'impact de l'abandon scolaire est important, d'abord pour l'avenir de nos jeunes, mais également pour notre devenir collectif. Il est essentiel que tous nos jeunes puissent acquérir minimalement une formation de base et une première qualification qui leur permettront de se réaliser, de travailler, de rêver et d'occuper une place constructive dans notre société. »

Rappelant le thème des assises régionales, « La persévérance scolaire : une responsabilité partagée », monsieur Tudeau précise que le réseau des commissions scolaires et leurs partenaires se sont mobilisés, afin de dégager une vision commune de la persévérance scolaire, d'identifier les mesures porteuses de succès et de sensibiliser les milieux à l'importance d'agir de façon concertée. « Les objectifs de réussite mobilisent les éducateurs, mais également les parents, les élèves eux-mêmes et les organismes du milieu socio-économique. Notre société prend de plus en plus conscience qu'il faut agir ensemble pour améliorer la situation et faire diminuer les taux d'abandon. »

Les conventions de gestion et le Protecteur de l'élève

L'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur l'instruction publique découlant du projet de loi 88 a débuté le 1^{er} juillet 2009 et se poursuivra au cours de la prochaine année. Ces modifications apportent plusieurs changements dont l'obligation, pour les commissions scolaires, d'établir une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Par la suite, les commissions scolaires signeront une convention de gestion avec chacun de leurs établissements, en tenant compte de leur plan stratégique et des plans de réussite des écoles et des centres de formation.

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique auront également pour effet de mettre en place une nouvelle mesure, la nomination d'un Protecteur de l'élève. Conformément au règlement rendu public récemment par la Ministre, les commissions scolaires se doteront d'un règlement sur le processus de gestion des plaintes. Elles sont actuellement en pourparlers afin que des Protecteurs de l'élève soient nommés sur leurs territoires. Ces démarches devront être complétées avant la fin de décembre 2009.

L'avenir des petites écoles

Depuis plusieurs années, les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent vivent une diminution démographique et, par conséquent, une baisse de leur clientèle jeune. Loin d'être engagées dans un processus de fermeture des petites écoles, les commissions scolaires de la région souhaitent, au contraire, tout mettre en œuvre pour tenter de les vitaliser et de les maintenir ouvertes. Pour atteindre cet objectif, les commissions scolaires associent les milieux et les populations locales à leurs démarches. Le maintien des petites écoles passe notamment par le développement de nouveaux projets structurants, l'implication des organismes locaux et la venue de nouvelles familles dans les municipalités.

Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique

La Table interordres d'éducation du Bas-Saint-Laurent a déposé, le 25 juin 2009, son plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique 2009-2014. En tenant compte des facteurs qui influencent le développement de la région bas-laurentienne, principalement, la démographie et le vieillissement de la population, le taux de scolarisation, l'emploi, les perspectives économiques, de même que l'offre de formation actuelle et les besoins de main-d'œuvre, la Table interordres s'est donné pour principe directeur de renforcer la formation professionnelle et technique au service du développement régional. Tout en couvrant une période de cinq ans, le Plan d'aménagement demeurera un outil ouvert, flexible et adaptable aux événements émergents, dans la région. Quatre enjeux prioritaires ont été identifiés :

- Assurer la meilleure accessibilité aux programmes de formation professionnelle et technique et favoriser le plus haut niveau de recrutement;
- Consolider et développer une offre renouvelée de formation viable;
- Dispenser des services et des contenus de formation adéquats et de qualité;
- Supporter fermement les actions de rapprochement, partenariat et complémentarité.

Le plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique 2009-2014 a été déposé par la Table interordres d'éducation du Bas-Saint-Laurent auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La réponse du ministère est attendue sous peu.

Les services aux entreprises

Les quatre commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent offrent des services de formation adaptés aux besoins des entreprises, des organismes et des individus.

- Le service aux entreprises conçoit, élabore et organise des formations qui sont flexibles et adaptées aux réalités des entreprises. Ces formations sont offertes à une ou un employé ou à des groupes, le jour, le soir ou la fin de semaine.
- Des cours sont offerts aux individus afin de rehausser les compétences professionnelles des personnes en emploi ou à la recherche d'emploi.

Les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent entendent poursuivre le développement des services aux entreprises, afin d'offrir aux employeurs et aux travailleurs du territoire des solutions taillées sur mesure qui répondront de façon pointue à leurs besoins de formation.

Source : *M. Raymond Tudeau*
Président
Regroupement des commissions scolaires
du Bas-Saint-Laurent
418 723-9485



Guilmont Pelletier, président
C. s. du Fleuve-et-des-Lacs



Édith Samson, présidente
C. s. de Kamouraska – Rivière-du-Loup



Céline Lefrançois, présidente
C. s. des Monts-et-Marées



Raymond Tudeau, président
C. s. des Phares